

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
		400 F	Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	Les demandes d'abonnement et les annonces
Afrique.....	35.000 F	17.500 Fmoitié prix	doivent être adressées au Secrétariat Général
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	du Gouvernement-D.J.O.D.
Frais d'expédition.....	13.000 F			Les abonnements prendront effet à compter de
				la date de paiement de leur montant. Les abon-
				nements sont payables d'avance.

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS-ARRETES

24 juin 2019 Décret n°2019-0444/P-RM fixant les attributions, l'organisation et les modalités de fonctionnement du cabinet de défense du Premier ministre.....**p.738**

Décret n°2019-0445/PM-RM portant abrogation de Décrets relatifs au comité d'experts pour la réforme constitutionnelle.....**p.740**

25 juin 2019 Décret n°2019-0446/P-RM portant nomination d'un attaché de défense..**p.741**

Décret n°2019-0447/P-RM portant abrogation de Décrets portant nomination au ministère des Affaires Religieuses et du Culte.....**p.741**

25 juin 2019 Décret n°2019-0448/P-RM portant rectificatif au Décret n°2018-0974/P-RM du 31 décembre 2018 portant attribution de distinction honorifique.....**p.742**

Décret n°2019-0449/P-RM portant rectificatif au Décret n°2018-0975/P-RM du 31 décembre 2018 portant attribution de distinction honorifique.....**p.743**

Décret n°2019-0450/P-RM portant rectificatif au Décret n°2018-0976/P-RM du 31 décembre 2018 portant attribution de distinction honorifique.....**p.743**

27 juin 2019 Décret n°2019-0451/P-RM portant attribution de distinction honorifique à titre posthume.....**p.744**

29 juin 2019 Décret n°2019-0452/P-RM portant nomination du secrétaire général du ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation.....**p.744**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

29 juin 2019 Décret n°2019-0453/P-RM portant nomination de Gouverneurs de Région.....p.744

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

02 juillet 2019 Arrêté n°2019-1727/MESRS-SG fixant la liste des programmes de formation habilités d'institutions privées d'enseignement supérieur.....p.745

Annonces et communications.....p.771

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

DECRET N°2019-0444/P-RM DU 24 JUIN 2019 FIXANT LES ATTRIBUTIONS, L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CABINET DE DEFENSE DU PREMIER MINISTRE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu le Décret n°2018-0797/PM-RM du 19 octobre 2018 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2018-0799/PM-RM du 19 octobre 2018 portant création et organisation du Service de Gestion de la Cité administrative ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Le présent décret fixe les attributions, l'organisation et les modalités de fonctionnement du Cabinet de Défense du Premier ministre.

CHAPITRE I : DES ATTRIBUTIONS

Article 2 : Le Cabinet de Défense assiste le Premier ministre dans ses fonctions de responsable de l'exécution de la politique de défense nationale.

A ce titre, il :

- procède aux études et émet des avis ou propositions dans les domaines relevant de sa compétence ;

- conseille le Premier ministre sur les questions relatives aux menaces, aux situations d'urgence et risques affectant la défense, la sécurité et la vie de la Nation ;
- prépare les décisions du Premier ministre en matière de défense et de sécurité et veille sur leur mise en œuvre ;
- suit l'exécution des décisions et des mesures prises par le Conseil supérieur de Défense et le Comité de Défense de la Défense nationale ;
- assure le secrétariat permanent du Comité interministériel du Renseignement ;
- coordonne les activités des Hauts Fonctionnaires de Défense des départements ministériels ;
- veille à la sécurité des communications du Premier ministre et veille à la sécurité des réseaux et des systèmes d'informations du Gouvernement ;
- élabore des mesures pour la protection rapprochée du Premier ministre, ainsi que les mesures d'accompagnement pour la sécurité générale.

CHAPITRE II : DE L'ORGANISATION

Article 3 : Le Cabinet de Défense du Premier ministre comprend :

- le Chef du Cabinet de Défense ;
- le Chef du Cabinet de Défense adjoint ;
- les Cellules ;
- le Secrétariat général ;
- le Secrétariat particulier ;
- le Service de Vidéosurveillance et de la Sécurité de la Cité administrative ;
- la Service de Sport.

Section 1 : Du Chef du Cabinet de Défense

Article 4 : Le Cabinet de Défense du Premier ministre est dirigé par un Officier général des Forces Armées ou de Sécurité ou un fonctionnaire de la Catégorie « A » ayant des compétences établies en matière de Défense et de Sécurité. Il porte le titre de Chef du Cabinet de Défense du Premier ministre.

Le Chef du Cabinet de Défense est nommé par décret du Premier ministre.

Article 5 : Le Chef du Cabinet de Défense du Premier ministre impulse, anime, coordonne et contrôle les activités du Cabinet de Défense.

Article 6 : Le Chef du Cabinet de Défense du Premier ministre dispose d'un Aide de Camp.

Article 7 : L'Aide de Camp est chargé de la sécurité, des affaires privées, du protocole et de l'organisation matérielle des déplacements du Chef du Cabinet de Défense du Premier ministre à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Il s'occupe, en outre, de la préparation matérielle des missions des membres du Cabinet de Défense du Premier ministre.

Article 8 : L'Aide de Camp est nommé par arrêté du Premier ministre parmi les Officiers subalternes ou les Sous-officiers supérieurs des Forces de Défense et de Sécurité, sur proposition du Chef du Cabinet de Défense.

Section 2 : Du Chef du Cabinet de Défense adjoint

Article 9 : Le Chef du Cabinet de Défense du Premier ministre est secondé d'un Adjoint, choisi parmi les Officiers généraux ou supérieurs des Forces Armées ou de Sécurité ou les fonctionnaires de la Catégorie « A » ayant des compétences établies en matière de Défense et de Sécurité. Il est nommé par décret du Premier ministre.

Article 10 : L'Adjoint au Chef du Cabinet de Défense assiste et supplée le Chef du Cabinet de Défense du Premier ministre et exerce les attributions spécifiques suivantes :

- la coordination des activités des Conseillers de Défense ;
- la gestion du Secrétariat général du Cabinet de Défense ;
- la gestion du personnel affecté au Cabinet de Défense ;
- la supervision du Service de Sport.

Section 3 : Des Cellules

Article 11 : Les Cellules du Cabinet de Défense du Premier ministre sont :

- la Cellule Coordination interministérielle et Relations extérieures en abrégé CIRE ;
- la Cellule Etudes générales et Réglementations en abrégé EGRE ;
- la Cellule Sécurité.

Article 12 : La Cellule Coordination interministérielle et Relations extérieures est chargée :

- d'assurer le suivi des activités des départements ministériels en matière de Défense et de Sécurité ;
- d'assurer les relations extérieures du Cabinet de Défense ;
- de suivre les questions de Sécurité et de Défense ayant une dimension internationale, régionale ou Sous régionale ;
- de suivre les activités des Hauts Fonctionnaires de Défense en fonction, auprès des départements ministériels.

Article 13 : La Cellule Etudes générales et Réglementations est chargée :

- de mener les études prospectives et de produire des synthèses relatives aux questions de Défense et de Sécurité ;
- de faire des évaluations sur les menaces et les risques majeurs ;
- d'étudier les dossiers relatifs à l'élaboration et à l'évolution de la politique de Défense ;
- de participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires concernant la Défense et la Sécurité ;
- de participer à la gestion du personnel du Cabinet de Défense.

Article 14 : La Cellule Sécurité est chargée :

- de traiter les questions relatives à l'exécution des missions de Défense et de Sécurité ;
- d'élaborer les plans de renseignement du Premier ministre ;
- d'étudier et d'exploiter le renseignement ;
- de concourir à la protection du secret de défense et des documents classifiés ;
- de veiller à la sécurité des réseaux de communication et de transmission du Premier ministre ;
- de veiller à la mise en œuvre des mesures de protection du Premier ministre, notamment dans ses déplacements à l'intérieur du pays ;
- de participer à l'élaboration, à la coordination et à la mise en œuvre des mesures de sécurité au niveau de la Cité administrative ;
- de veiller à l'élaboration, à la mise à jour et à la simulation d'un plan d'évacuation de la Cité administrative ;
- de superviser, en collaboration avec le Service de Gestion de la Cité administrative, les activités des sociétés de gardiennage engagées dans la sécurisation de la Cité administrative.

Article 15 : Les Cellules sont dirigées par des Conseillers de Défense. Ils sont secondés par des Assistants-conseillers de Défense.

Article 16 : Les Conseillers de Défense assistent le Chef du Cabinet de Défense du Premier ministre dans le domaine technique de leurs compétences respectives.

A cet effet, ils sont chargés :

- des études entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la mission du Cabinet de Défense ;
- du traitement et du suivi des dossiers techniques.

Article 17 : Les Conseillers de Défense et les Assistants-conseillers de Défense sont nommés par décret du Premier ministre, sur proposition du Chef du Cabinet de Défense, parmi les Officiers supérieurs des Forces Armées et de Sécurité, les fonctionnaires de la Catégorie « A » ayant des compétences établies en matière de Défense et de Sécurité.

Les Conseillers de Défense ont rang de Conseiller technique au Cabinet du Premier ministre et, les Assistants-conseillers de Défense ont rang de Chargé de mission au Cabinet du Premier ministre.

Section 4 : Du Secrétariat général

Article 18 : Le Secrétariat général est chargé de la réception et de l'expédition du courrier ordinaire, des travaux de saisie, de reprographie, ainsi que du classement et de la conservation des correspondances ordinaires, de la documentation et des archives.

Article 19 : Le Secrétariat général est dirigé par un Chef de Secrétariat nommé par arrêté du Premier ministre parmi les Officiers subalternes et Sous-Officiers supérieurs des Forces de Défense et de Sécurité et les fonctionnaires de la catégorie A ou B, sur proposition du Chef du Cabinet de Défense. Le Secrétariat général comprend également un personnel d'appui.

Section 5 : Du Secrétariat particulier

Article 20 : Le Secrétaire particulier est chargé du courrier confidentiel et de l'organisation de l'agenda du Chef du Cabinet de Défense du Premier ministre.

Il est, en outre, chargé des travaux de saisie, de classement, de conservation des correspondances et des archives confidentielles et de toute autre tâche à lui assignée par le Chef du Cabinet de Défense.

Article 21 : Le Secrétaire particulier est nommé par arrêté du Premier ministre parmi les Officiers subalternes et Sous-officiers supérieurs des Forces de Défense et de Sécurité et les fonctionnaires des catégories A ou B, sur proposition du Chef du Cabinet de Défense.

Section 6 : Du Service de Vidéosurveillance et de la Sécurité

Article 22 : Le Service de Vidéosurveillance et de la Sécurité est composé de toutes les installations et équipements qui concourent à la réalisation de la vidéosurveillance de la Primature et de l'ensemble de la Cité administrative. Il inclut les miradors, les points d'appui, le scanner de véhicule, les postes de Police, les lieux de repos des hommes et le contrôle d'accès des piétons et des motocyclistes.

Article 23 : Le Service de Vidéosurveillance et de la Sécurité est dirigé par un Assistant-conseiller de Défense. Il porte le titre de Chef du Service de Vidéosurveillance et de Sécurité.

Il est responsable du fonctionnement régulier du Service, veille à l'entretien et la maintenance des équipements et assure son intégration dans le dispositif global de sécurité de la capitale.

Section 7 : Du Service de Sport

Article 24 : Le Service de Sport contribue au maintien en forme du personnel du Cabinet du Premier ministre.

Il est animé par un Moniteur de Sport nommé par arrêté du Premier ministre parmi les Sous-officiers des Forces de Défense ou de Sécurité et les fonctionnaires de la catégorie A ou B, sur proposition du Chef du Cabinet de Défense.

CHAPITRE III : DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Article 25 : Sous l'autorité du Chef du Cabinet de Défense du Premier ministre, l'Adjoint coordonne les activités des Chefs de Cellules.

Article 26 : Les Chefs de Cellules organisent et dirigent les activités de leurs Cellules.

Article 27 : Sur proposition du Chef de Cellule, les attributions des Assistants sont fixées par décision du Chef du Cabinet de Défense.

Article 28 : Le Chef du Service de Vidéosurveillance et de Sécurité exerce ses attributions sous l'autorité du Chef de la Cellule Sécurité.

Article 29 : Le Moniteur de la Salle de Sport exerce ses attributions sous l'autorité du Chef de la Cellule Etudes générales et Réglementations (EGRE).

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

Article 30 : Les ministres chargés des Forces Armées et de la Sécurité détachent, auprès du Cabinet du Premier ministre, le personnel nécessaire au fonctionnement des services du Cabinet de Défense du Premier ministre.

Article 31 : Des avantages sont accordés au personnel détaché au Cabinet de Défense du Premier ministre conformément à la réglementation en vigueur.

Article 32 : Le présent décret, qui abroge les dispositions des Décrets n°2011-0533/PM-RM du 25 août 2011 et n°2018-0798/PM-RM du 19 octobre 2018, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 24 juin 2019

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2019-0445/PM-RM DU 24 JUIN 2019
PORTANT ABROGATION DE DECRETS RELATIFS
AU COMITE D'EXPERTS POUR LA REFORME
CONSTITUTIONNELLE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Les décrets ci-après sont abrogés :

- Décret n°2019-0015/PM-RM du 14 janvier 2019 portant création du Comité d'Experts pour la Réforme constitutionnelle ;

- Décret n°2019-0016/PM-RM du 14 janvier 2019 portant nomination au Comité d'Experts pour la Réforme constitutionnelle.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 24 juin 2019

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2019-0446/P-RM DU 25 JUIN 2019
PORTANT NOMINATION D'UN ATTACHE DE
DEFENSE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°05-039 du 27 juillet 2005 fixant les indices spéciaux de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°00-048/P-RM du 09 février 2000 fixant les attributions spécifiques des attachés de défense auprès des Ambassades du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les attributions des membres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005 modifié, fixant la valeur du point d'indice de traitement des personnels occupant certains emplois dans les Missions diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012 portant répartition des Postes diplomatiques et consulaires ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Colonel-major **Harouna SAMAKE** est nommé **Attaché de Défense** à l'Ambassade du Mali en **France**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 juin 2019

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de la Défense
et des anciens Combattants,
Professeur Tiémoko SANGARE**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Tiébilé DRAME**

**Le Premier ministre, ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2019-0447/P-RM DU 25 JUIN 2019
PORTANT ABROGATION DE DECRETS PORTANT
NOMINATION AU MINISTERE DES AFFAIRES
RELIGIEUSES ET DU CULTE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :**Article 1er :** Sont abrogées :

- les dispositions du Décret n°2016-0136/P-RM du 08 mars 2016 portant nomination de Monsieur **Ahmed Mohamed YAHYA**, N°Mle 950-82.D, Administrateur civil, en qualité de **Secrétaire général** du Ministère des Affaires religieuses et du Culte ;

- les dispositions du Décret n°2016-0709/P-RM du 14 juin 2016 portant nomination de Monsieur **Hamza Moustapha MAIGA**, N°Mle 0145-864.E, Assistant, en qualité de **Directeur général** de la Maison du Hadj ;

- les dispositions du Décret n°2018-0291/P-RM du 19 mars 2018 portant nomination au Ministère des Affaires religieuses et du Culte, en ce qui concerne Madame **DIAKITE Aminata GUITTEYE**, N°Mle 729-43.J, Professeur principal de l'Enseignement secondaire, en qualité de **Conseiller technique**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 25 juin 2019****Le Président de la République,**
Ibrahim Boubacar KEITA**Le Premier ministre,**
Docteur Boubou CISSE**Le ministre des Affaires religieuses et du Culte,**
Thierno Amadou Omar Hass DIALLO**Le Premier ministre, ministre de l'Economie**
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE

DECRET N°2019-0448/P-RM DU 25 JUIN 2019
PORTANT RECTIFICATIF AU DECRET N°2018-
0974/P-RM DU 31 DECEMBRE 2018 PORTANT
ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2018-0974/P-RM du 31 décembre 2018 portant attribution de distinction honorifique,

DECRETE :**Article 1er :** Les articles 2 et 3 du Décret n°2018-0974/P-RM du 31 décembre 2018 portant attribution de distinction honorifique sont rectifiés ainsi qu'il suit :**A l'article 2 :****Lire :**08 Monsieur **Aliou dit Oumarou SANKARE**, ancien Directeur de Cabinet du Président de la République du Mali**Au lieu de :**08 Monsieur **Aly SANKARE**, Ancien Chef de Cabinet**A l'article 3 :****Lire :**05 Professeur **Marimantia DIARRA**, ancien ministre15 Docteur **Mamadou KANE**, Directeur général OHVN28 Général **Mamadou Idrissa COULIBALY**, Coordinateur national du Mécanisme opérationnel de Coordination48 Docteur **Adamo DOUMBIA**, Médecin résident à Marseille50 Colonel-major **Adama DEMBELE**, Officier supérieur de la Gendarmerie à la retraite**Au lieu de :**05 Monsieur **Marimantia DIARRA**, Ancien Ministre15 Docteur **Mamadou KONE**, Directeur Général OHVN28 Général **Idrissa COULIBALY**, Responsable MOC48 Docteur **Adama DOUMBIA**, Médecin résident à Marseille50 Colonel **Adama DEMBELE**, Officier Supérieur de la gendarmerie à la retraite**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel**Bamako, le 25 juin 2019****Le Président de la République,**
Ibrahim Boubacar KEITA

**DECRET N°2019-0449/P-RM DU 25 JUIN 2019
PORTANT RECTIFICATIF AU DECRET N°2018-
0975/P-RM DU 31 DECEMBRE 2018 PORTANT
ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2018-0975/P-RM du 31 décembre 2018 portant attribution de distinction honorifique,

DECRETE :

Article 1er : L'article 1er du Décret n°2018-0975/P-RM du 31 décembre 2018 portant attribution de distinction honorifique est rectifié ainsi qu'il suit :

Lire :

Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine :

249 Monsieur **Hamidou TRAORE**, Inspecteur général à la Mairie de Paris

Ministère des Affaires religieuses et du Culte :

254 Monsieur **Cheick Soufi Bilaly DIALLO**, Guide spirituel des Soufis du Mali

Au lieu de :

Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine :

249 Monsieur **Hamidou TRAORE**, Agent de Mairie de Paris

Ministère des Affaires Religieuses et du Culte :

254 Monsieur **Cheick Soufi Bilaly DIALLO**, Promoteur du Réseau Salam

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel

Bamako, le 25 juin 2019

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2019-0450/P-RM DU 25 JUIN 2019
PORTANT RECTIFICATIF AU DECRET N°2018-
0976/P-RM DU 31 DECEMBRE 2018 PORTANT
ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2018-0976/P-RM du 31 décembre 2018 portant attribution de distinction honorifique,

DECRETE :

Article 1er : L'article 1er du Décret n°2018-0976/P-RM du 31 décembre 2018 portant attribution de distinction honorifique est rectifié ainsi qu'il suit :

Lire :

Secrétariat général de la Présidence de la République :

27 Monsieur **Issa DIARRA**, Chauffeur au Bureau de Gestion du Parc-Auto de la Présidence de la République

Assemblée nationale :

53 Monsieur **Mouna Adama MAIGA**, Secrétaire à l'Assemblée nationale

Ministère du Travail et de la Fonction publique :

283 Monsieur **Niafou SISSOKO**, Chargé de mission au Ministère du Travail et de la Fonction publique

Au lieu de :

Secrétariat Général de la Présidence de la République :

27 Monsieur **Abdourhamane TOURE**, Chauffeur à la Présidence de la République

Assemblée Nationale :

53 Monsieur **Moussa Adama MAIGA**, Secrétaire à l'Assemblée Nationale

Ministère du Travail et de la Fonction publique, chargé des Relations avec les Institutions :

283 Monsieur **Niafon SISSOKO**, Chargé de Mission au Ministère de la Fonction Publique

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel

Bamako, le 25 juin 2019

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2019-0451/P-RM DU 27 JUIN 2019
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE A TITRE POSTHUME**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n°91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant création de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux,

DECRETE :

Article 1er : Feu Monsieur **Diadié SOUMARE**, Premier Président du Haut Conseil des Maliens de France, est nommé au grade d'**Officier de l'Ordre national du Mali**, à titre posthume.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 27 juin 2019

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2019-0452/P-RM DU 29 JUIN 2019
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
GENERAL DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n° 94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats Généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Adama SISSOUMA**, N°Mle 931-56.Z, Administrateur du Travail et de la Sécurité sociale, est nommé **Secrétaire général** du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 juin 2019

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation,
Boubacar Alpha BAH**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2019-0453/P-RM DU 29 JUIN 2019
PORTANT NOMINATION DE GOUVERNEURS DE
REGION**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;

Vu le Décret n°107/P-RM du 28 avril 1983, modifié, instituant l'uniforme réglementaire pour les Inspecteurs de l'Intérieur et le personnel de commandement civil de l'Administration territoriale ;

Vu le Décret n°95-210/P-RM du 30 mai 1995, modifié, déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°07-142/P-RM du 23 avril 2007 fixant les taux de l'indemnité de représentation et de responsabilité et de la prime de fonction spéciale allouées aux représentants de l'Etat dans les collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Gouverneurs** de Région :

Région de Koulikoro :

- Général de Brigade **Débérékoua SOARA** ;

Région de Mopti :

- Général de Brigade **Abdoulaye CISSE** ;

District de Bamako :

- Monsieur **Babahamane A. MAIGA**, N°Mle 789-39.E, Administrateur civil.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 29 juin 2019

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de l'Administration
territoriale et de la Décentralisation,
Boubacar Alpha BAH**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

ARRETES

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ARRETE N°2019-1727/MESRS-SG-DU 02 JUILLET 2019 FIXANT LA LISTE DES PROGRAMMES DE FORMATION HABILITES D'INSTITUTIONS PRIVEES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

ARRETE:

ARTICLE 1er: La liste des programmes de formation habilités d'institutions privées d'enseignement supérieur est fixée ainsi qu'il suit :

<p>Centre d'Etudes et de Formation en Informatique et Bureautique (CEFIB)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing-Communication-Publicité</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing-Communication-Publicité</p>
<p>Centre de Formation et d'Appui Conseil pour le Développement Local (DELTA-C)</p>	<p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Economie</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Ingénierie des Projets et des Politiques Publiques ;</i> ✓ Economie de l'Environnement et du Développement Durable <p>Master : Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Géographie et Aménagement</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion des Territoires et Développement Local ✓ Management Territorial et Développement Urbain <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion des Entreprises et des Organisations ✓ Administration Publique ✓ Management des Organisations Publiques ✓ Management des Transports et du Tourisme

<p>Ecole Expert Génie Informatique Supérieure (EGI-SUP)</p>	<p>Licence professionnelle :</p> <p>Domaine : Sciences et Technologies</p> <p>Mention : Sciences de l'Ingénieur</p> <p>Option : Analyse-Programmation</p> <p>Licence professionnelle :</p> <p>Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société</p> <p>Mention : Information et Communication</p> <p>Option : Journalisme et Communication</p>
<p>Ecole Spéciale Privée de Commerce, d'Administration et de l'Entrepreneuriat (ESCAE-P)</p>	<p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Spécialité : Ingénierie Commerciale et Management des Projets</p>
<p>Ecole Supérieure de Gestion d'Informatique et de Comptabilité (ESGIC)</p>	<p>DUT :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Option : Finance – Comptabilité</p> <p>DUT :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Option : Assistant de Gestion</p> <p>DUT :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Option : Techniques de Commercialisation</p> <p>DUT :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Option : Informatique de Gestion</p>

<p>Ecole Supérieure de Gestion d'Informatique et de Comptabilité (ESGIC)</p>	<p>Licence professionnelle :</p>
	<p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>
	<p>Mention : Gestion</p>
	<p>Option : Comptabilité, Contrôle et Audit</p>
	<p>Licence professionnelle :</p>
	<p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>
	<p>Mention : Gestion</p>
	<p>Option : Gestion des Entreprises et des Administrations</p>
	<p>Licence professionnelle :</p>
	<p>Domaine : Sciences et Technologies</p>
<p>Mention : Sciences de l'Ingénieur</p>	
<p>Option : Réseaux et Télécommunication</p>	
<p>Master :</p>	
<p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>	
<p>Mention : Gestion</p>	
<p>Spécialité : Comptabilité, Contrôle et Audit</p>	
<p>Master :</p>	
<p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>	
<p>Mention : Gestion</p>	
<p>Spécialité : Assurance – Banque – Finance</p>	
<p>Master :</p>	
<p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>	
<p>Mention : Gestion</p>	
<p>Spécialité : Marketing, Communication et Management</p>	
<p>Master :</p>	
<p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>	
<p>Mention : Gestion</p>	
<p>Spécialité : Gestion des Entreprises Administrations</p>	
<p>Master :</p>	
<p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>	
<p>Mention : Gestion</p>	
<p>Spécialité : Gestion de Projet</p>	

<p style="text-align: center;">Ecole Supérieure de Management, de Commerce et d'Informatique (SUP'MANAGEMENT)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance – Comptabilité</p>
	<p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion</p>
	<p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing et Commerce International</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing – Communication</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance – Management</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Ingénierie des Systèmes et des Réseaux</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Ingénierie Informatique</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Management International</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Hôtellerie Internationale</p>

<p>Ecole Supérieure de Management, de Commerce et d'Informatique (SUP'MANAGEMENT)</p>	<p>Licence professionnelle :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Management du Tourisme</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Mention : Droit Spécialité : Diplomatie et Gouvernance</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Finance Islamique</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Ingénierie Commerciale, Marketing et Distribution</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Gestion des Projets</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Spécialité : Ingénierie des Réseaux, Sécurité et Télécommunications</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Ingénierie Financière</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Management des Ressources Humaines</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Management de la Communication des Entreprises et Institutions</p>
--	--

<p align="center">Ecole de Santé « Le BOUCTOU »</p>	<p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences de la santé</p> <p>Mention : Santé</p> <p>Spécialité : Pédagogie des Sciences de la Santé</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences de la santé</p> <p>Mention : Santé</p> <p>Spécialité : Santé de la Reproduction</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences de la santé</p> <p>Mention : Santé</p> <p>Spécialité : Pédiatrie / Puériculture</p>
<p align="center">Ecole Supérieure Privée des Techniques Industrielles et de Gestion-Fako KONATE (ESPTIG-Fako KONATE)</p>	<p>DUT :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Option : Finance – Comptabilité</p>
<p align="center">Ecole Supérieure des Hautes Etudes Technologiques et Commerciales (HETEC)</p>	<p>Licence professionnelle :</p> <p>Domaine : Sciences et Technologies</p> <p>Mention : Sciences de l'Ingénieur</p> <p>Option : Systèmes Réseaux Informatiques et Télécommunications</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Spécialité : Marketing et Administration des Entreprises</p>

<p>Ecole Supérieure Privée de Technologies Appliquées du Mali (APTECH-MALI)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Entreprises et des Administrations</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Secrétariat de Direction</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion</p> <p>DUT : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Réseaux et Télécommunications</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion Logistique et Transport</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion Logistique et Transport</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Entreprises et des Administrations</p>
--	--

<p style="text-align: center;">Ecole Supérieure des Métiers du Commerce et de la Gestion (ECOSUP/ALTERNANCE)</p>	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Analyste Programmeur</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Ingénierie des Réseaux</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing – Communication</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion de la Logistique et du Transport</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing et Commerce International</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Assurance – Banque – Finance</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance – Comptabilité</p>
	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing et Management</p>

<p>Ecole Supérieure des Métiers du Commerce et de la Gestion (ECOSUP/ALTERNANCE)</p>	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Entreprises et des Administrations</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Information et Communication Option : Journalisme et Communication</p>
<p>Ecole Supérieure de Technologie et de Management (ESTM)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Système Réseaux Télécommunications</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion</p> <p>Master : Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Information et Communication Option : Journalisme et Communication</p>
<p>Ecole Supérieure en Sciences de Gestion et de Management du Développement Durable Appliqué (ESUPEG-MDD)</p>	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Projets</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Commerce International</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion Logistique et Transport</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Techniques de Commercialisation</p>

<p>Groupe Gemini Management International (GMI)</p>	<p>Licence professionnelle :</p>
	<p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>
	<p>Mention : Gestion</p>
	<p>Option : Assurance – Banque – Finance</p>
	<p>Licence professionnelle :</p>
	<p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>
	<p>Mention : Gestion</p>
	<p>Option : Management, Marketing et Communication</p>
	<p>Licence professionnelle :</p>
	<p>Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration</p>
<p>Mention : Droit</p>	
<p>Option : Droit des Affaires</p>	
<p>Licence professionnelle :</p>	
<p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>	
<p>Mention : Gestion</p>	
<p>Option : Gestion des Ressources Humaines</p>	
<p>Licence professionnelle :</p>	
<p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>	
<p>Mention : Gestion</p>	
<p>Option : Gestion des Entreprises et des Administrations</p>	
<p>Licence professionnelle :</p>	
<p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>	
<p>Mention : Gestion</p>	
<p>Option : Finance – Comptabilité</p>	
<p>Licence professionnelle :</p>	
<p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p>	
<p>Mention : Gestion</p>	
<p>Option : Management des Projets</p>	

<p align="center">Institut de Formation pour le Développement Economique et Social (IDES)</p>	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Management des Organisations et de Projet</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Economie Option : Economie des Ressources Naturelles et Environnementales</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Décentralisation et Gouvernance locales</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Information et Communication Option : Information et Communication</p>
<p align="center">Institut de Gestion et de Langues Appliquées aux Métiers (IGLAM)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance – Comptabilité</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing et Management</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion</p>
<p align="center">Institut des Hautes Etudes en Management (IHEM)</p>	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing et Communication</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Logistique de Distribution et Commerce International</p>

Institut des Hautes Etudes Professionnelles (IHEP)	<p>Licence professionnelle :</p> <p>Domaine : Sciences et Technologies</p> <p>Mention : Sciences de l'Ingénieur</p> <p>Option : Réseaux Informatiques et Télécommunications</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Spécialité : Marketing – Communication</p>
---	--

Institut des Sciences Politiques, Relations Internationales et Communications (ISPRIC)	<p>Licence professionnelle :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Option : Gestion des Entreprises</p> <p>Licence professionnelle :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Option : Marketing – Communication</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Spécialité: Marketing – Communication</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration</p> <p>Mention : Droit</p> <p>Spécialité : Droit Foncier et Urbanisme</p> <p>Master :</p> <p>Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration</p> <p>Mention : Droit</p> <p>Spécialité : Sciences Criminelles</p>
---	--

<p style="text-align: center;">Institut Privé Simon Finance et Management International (IPSFMI)</p>	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing-Commerce International</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Finance – Comptabilité</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Ingénierie Financière</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Management et Administration des Entreprises</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Ingénierie Commerciale</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Management des Ressources Humaines</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Finance Islamique</p>
<p style="text-align: center;">Institut Supérieur de Formation et de Gestion d'Entreprise (ISFGE)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Réseaux Informatique - Télécommunications</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Projets</p>

Institut Supérieur de Technologies Appliquées (TechnoLAB-ISTA)	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Comptabilité, Contrôle et Audit</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises</p> <p>Master : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Spécialité : Systèmes d'Information et BIG DATA</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Gestion Comptable, Financière et Fiscalité</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Management et Régulations des Marchés Publics</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Gouvernance et Management Public</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Finance et Marchés des Capitaux</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Economie Spécialité : Economie de l'Environnement et Développement Durable</p>
---	--

<p align="center">Institut Supérieur Privé de Commerce et de Management (ISPCOM)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance – Comptabilité</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Entreprises et des Administrations</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing – Management</p>
<p align="center">Institut Supérieur Privé de Santé Publique (ISPSP)</p>	<p>Master : Domaine : Sciences de la Santé Mention : Santé Spécialité : Nutrition et Sécurité Alimentaire</p> <p>Master : Domaine : Sciences de la Santé Mention : Santé Spécialité : Epidémiologie</p>
<p align="center">Institut Technique et Professionnel (ITP)</p>	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Réseaux et Télécommunications</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion Logistique et Transport</p>
<p align="center">Institut Privé Africain de Formation en Santé et Environnement (IPAFSE)</p>	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences de la Santé Mention : Santé Publique Option : Santé et Environnement</p>

<p>Institut Supérieur des Techniques Economiques, Comptables et Commerciales (INTEC-SUP)</p>	<p>Licence : Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Mention : Sciences Politiques Option : Sciences Politiques et Relations Internationales</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Réseaux et Télécommunications</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Information et Communication Option : Journalisme et Communication</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Management Logistique et Transport</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Technologies de l'Information, Marketing et Management</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Assurance – Banque – Finance</p>
---	--

<p>Institut Supérieur Privé ROSEY ABANTARA (ROSEY-SUP)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion Logistique et Transport</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Secrétariat de direction</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance – Comptabilité</p>
---	---

<p style="text-align: center;">Institut Supérieur de Technologie Appliquée et de Gestion (ISTAG)</p>	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Réseaux et Télécommunications</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance – Comptabilité</p> <p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Travaux Publics</p> <p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Mines-Géologie-Pétrole</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Informatique de Gestion</p> <p>Master : Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Mention : Droit Spécialité : Relations Internationales</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Management des Ressources Humaines</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Audit et Contrôle de Gestion</p> <p>Master : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Spécialité : Hydraulique</p>
---	---

<p style="text-align: center;">Institut des Technologies Appliquées d'Afrique de Bamako (ITA-BAMAKO)</p>	<p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing – Communication</p> <p>Master : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de la Terre et de l'Environnement Spécialité : Environnement et Développement Durable</p> <p>Master : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Spécialité : Mine-Géologie-Pétrole</p>
---	--

<p>Institut Privé des Technologies de Bamako (ITB-Privé)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion</p> <p>DUT : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Réseaux et Télécommunications</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance – Comptabilité</p>
<p>Institut Supérieur Technique Privé des Arts et Métiers (ISTPAM)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Génie Civil</p> <p>DUT : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Electronique, Electrotechnique et Automatique Option : Génie Electrique et Informatique Industrielle</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion</p> <p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Génie Civil</p> <p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Génie Electrique et Informatique Industrielle</p>

<p>Institut Universitaire Privé de Gestion-Cheick Modibo DIARRA (IUPG-CMD)</p>	<p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance – Comptabilité</p> <p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion</p> <p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Entreprises et des Administrations</p> <p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion Logistique et Transport</p>
<p>Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) / Unité Universitaire de Bamako (UUBa)</p>	<p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance – Comptabilité</p> <p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Entreprises et des Administrations</p>
<p>Université Africaine des Sciences (UAS)</p>	<p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Information et Communication Option : Journalisme et Communication</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Management</p> <p>Master : Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Mention : Droit Spécialité : Droit Privé</p> <p>Master : Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Mention : Droit Spécialité : Droit Public</p>

Université Privée Ahmed Baba (UPAB)	<p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement</p> <p>Master : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de la Terre et de l'Environnement Spécialité : Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Assurance-Banque-Finance</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Management des Entreprises et des Organisations</p> <p>Master : Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Information et Communication Spécialité : Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication</p> <p>Master : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Spécialité : Management de Logistique et du Transport</p>
Université Privée de Gestion et du Développement Durable (UniPGDD)	<p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de la Terre et de l'Environnement Option : Gestion de l'Energie et Développement Durable</p>

<p style="text-align: center;">Université Privée Cheickné DIALLO (UPCD)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance – Comptabilité</p> <p>Licence : Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Mention : Sciences Politiques Option : Sciences Politiques</p> <p>Licence : Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Mention : Droit Option : Droit</p> <p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance – Comptabilité</p> <p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Ressources Humaines</p> <p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion</p>
--	---

<p style="text-align: center;">Université Privée « LA MEMOIRE SUPERIEURE » (MEMO-SUP)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Commerce International</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion des Entreprises</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Mention : Droit Spécialité : Droit des Affaires</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion Comptable et Financière</p>
--	---

<p style="text-align: center;">Université Privée « LA MEMOIRE SUPERIEURE » (MEMO-SUP)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion</p> <p>DUT : Domaine : Sciences de l'Homme et de la Société Mention : Information et Communication Option : Journalisme et Communication</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance – Comptabilité</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Logistique – Transport</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Marketing-Management</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Hôtellerie - Tourisme</p>
--	--

<p style="text-align: center;">Université Privée Mary Saint Claire (UPMSC)</p>	<p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Finance - Comptabilité</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Informatique de Gestion</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion Logistique et Transport</p> <p>DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Commerce International</p>
---	---

<p>Université Privée Mary Saint Claire (UPMSC)</p>	<p>DUT :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Option : Gestion des Entreprises et d'Administration</p> <p>Licence Professionnelle :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Option : Gestion des Entreprises et d'Administration</p> <p>Licence Professionnelle :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Option : Techniques Financières et Comptables</p> <p>Licence Professionnelle :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Option : Logistique et Transport</p> <p>Licence Professionnelle :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Option : Informatique de Gestion</p> <p>Licence Professionnelle :</p> <p>Domaine : Sciences Economiques et de Gestion</p> <p>Mention : Gestion</p> <p>Option : Commerce International</p>
---	---

<p>Université Privée Modibo Kane Dilly (UPMKD)</p>	<p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Economie Option : Politiques Environnementales et Management du Développement Durable</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Mention : Droit Spécialité : Droit des Affaires</p> <p>Licence professionnelle : Domaine : Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration Mention : Droit Spécialité : Relations Internationales et Diplomatie</p> <p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences de l'Ingénieur Option : Mines- Géologie- Pétrole</p> <p>Licence Professionnelle : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Commerce International</p>
<p>Université Scientifique Libre de Bamako (USLB)</p>	<p>Doctorat d'Etat : Domaine : Sciences et Technologies Mention : Sciences du Médicament Spécialité: Pharmacie</p> <p>Doctorat d'Etat : Domaine : Sciences de la Santé Mention : Santé Spécialité : Médecine Générale</p> <p>Doctorat d'Etat : Domaine : Sciences de la Santé Mention : Santé Spécialité : Odontostomatologie</p>

ARTICLE 2: L'habilitation des programmes de formation prend effet à compter de la rentrée académique 2018- 2019 pour une durée de quatre (04) ans.

Seuls les diplômes délivrés dans le cadre de l'habilitation sont reconnus.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 02 juillet 2019

**Le ministre,
Professeur Mahamoudou FAMANTA**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Date d'arrêté : 30/06/2018

CIB : D0181

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL ML

PU01

BILAN

Tableau

PU01

Nom

Bilan

Feuillet

Actif

Reporting

40 – Reporting publiables ML – Juin 2018

Société

ML181 – CORIS BANK INTERNATIONAL ML

CIB

D0181 A

Date d'arrêté

30/06/2018

ACTIF		POSTE	MONTANTS NETS	
			31/12/2017	30/06/2018
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	1	15 830	6 728
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	2	5 000	4 000
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	3	36 511	21 519
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	4	91 543	93 158
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	5	36 682	40 149
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	6	466	450
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	7	0	
8	AUTRES ACTIFS	8	18 588	19 338
9	COMPTES DE REGULARISATION	9	128	344
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	10	15	15
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	11	0	
12	PRETS SUBORDONNES	12	0	
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13	108	58
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14	1 023	2 365
15	TOTAL DE L'ACTIF	15	205 893	188 122

Date d'arrêté : 30/06/2018

CIB : D0181

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL ML

PU01

BILAN

Tableau

PU01

Nom

Bilan

Feuillet

Actif

Reporting

40 – Reporting publiables ML – Juin 2018

Société

ML181 – CORIS BANK INTERNATIONAL ML

CIB

D0181 A

Date d'arrêté

30/06/2018

PASSIF		POSTE	MONTANTS NETS	
			31/12/2017	30/06/2018
1	BANQUE CENTRALE, CCP	1		
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	2	81 491	90 722
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	3	104 398	75 114
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	4	0	0
5	AUTRES PASSIFS	5	1 866	5 424
6	COMPTES DE REGULARISATION	6	2 442	2 388
7	PROVISIONS	7	406	468
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	8	0	
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	9	15 290	14 006
10	CAPITAL SOUSCRIT	10	11 000	11 000
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	11	0	
12	RESERVES	12	378	788
13	ECARTS DE REEVALUATION	13	0	
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	14	0	
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	15	1 178	2 017
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	16	2 735	201
17	TOTAL DU PASSIF	17	205 893	188 122

Date d'arrêté : 30/06/2018
 CIB : D0181
 Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL ML

PU02
 HORS BILAN

Tableau
 Nom
 Feuillet
 Reporting
 Société
 CIB
 Date d'arrêté

PU01
 Bilan
 Actif
 40 – Reporting publiables ML – Juin 2018
 ML181 – CORIS BANK INTERNATIONAL ML
 D0181 A
 30/06/2018

HORS BILAN		POSTE	MONTANTS NETS	
			31/12/2017	30/06/2018
ENGAGEMENTS DONNES			36 590	21 913
ENGAGEMENTS	DE FINANCEMENT	1	9 035	7 375
ENGAGEMENT	DE GARANTIE	2	27 555	14 538
ENGAGEMENTS	SUR TITRES	3	0	
ENGAGEMENTS RECUS			101 461	89 243
ENGAGEMENTS	DE FINANCEMENT	4	0	
ENGAGEMENT	DE GARANTIE	5	101 461	89 243
ENGAGEMENTS	SUR TITRES	6	0	

Date d'arrêté : 30/06/2018
 CIB : D0181
 Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL ML

PU03
 HORS BILAN

Tableau
 Nom
 Feuillet
 Reporting
 Société
 CIB
 Date d'arrêté

PU01
 Bilan
 Actif
 40 – Reporting publiables ML – Juin 2018
 ML181 – CORIS BANK INTERNATIONAL ML
 D0181 A
 30/06/2018

PRODUITS/CHARGES	POSTE	MONTANTS NETS	
		31/12/2017	30/06/2018
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1	4 890	4 956
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	2	1 786	2 154
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	3	0	
COMMISSIONS (PRODUITS)	4	1 623	1 438
COMMISSIONS (CHARGES)	5	578	745
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	6	256	239
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	7	-66	-16
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	8	16	23
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	9	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE	10	4 356	3 741
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	11	0	
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	12	2 086	2 135
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	13	210	208
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	14	2 060	1 398
COUT DU RISQUE	15	320	1 131
RESULTAT D'EXPLOITATION	16	1 739	267
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	17	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	18	1 739	267
IMPOTS SUR LES BENEFICES	19	466	66
RESULTAT NET	20	1 273	201

Suivant récépissé n°0399/G-DB en date du 30 avril 2019, il a été créé une association dénommée : «Association des Villages Kola-Famorila et Sympathisants», (commune rurale de Kolondiéba, cercle de Kolondiéba, région de Sikasso), en abrégé (KO.FA.S).

But : Contribuer au rayonnement culturel du Mali notamment du cercle de Kolondiéba, etc.

Siège Social : Korofina Nord, rue 101, porte 109, Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Daouda S. COULIBALY

Vice-président : Alou KONE

Secrétaire général: Saïbou KONE

Secrétaire administratif : Arouna KONE

Secrétaire administratif adjointe : Salimata Y. KONE

Trésorier général : Lassina KONE

Trésorière générale adjointe : Fatoumata KONARE

1ère Commissaire aux comptes : Fatouma KONE

2ème Commissaire aux comptes : Abou KONE

Secrétaire aux relations extérieures : Bourama T. KONE

Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Salif KONE

Secrétaire à l'organisation : Mariam SANGARE

Secrétaire adjoint à l'organisation : Alassane KONE

Secrétaire à l'information : Sidiki MARIKO

Secrétaire adjointe à l'information : Achata KONATE

1er Commissaire aux conflits : Cheick Oumar KONE

2ème Commissaire aux conflits : Dramane KONE

Secrétaire au développement : Bourama KONE

Secrétaire aux activités culturelles et sportives : Souleymane KONE

Membres :

- Badri KONE
- Kassim KONE
- Mamadou KONE
- Mamadou Z. KONE
- Rachidatou COULIBALY

Suivant récépissé n°0394/G-DB en date du 30 avril 2019, il a été créé une association dénommée : «Académie des Sciences du N'Ko», en abrégé (N'KO LONKO DOUMBOU).

But : Créer un système permettant de partager les informations sur les syntaxes et morphologie grammaticales en vue d'harmoniser les écrits dans les œuvres produites, etc.

Siège Social : Djikoroni Para, rue 168, porte 158.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Fabou CAMARA

Vice-présidente : Fatoumata SOW

Secrétaire général: Youba KEÏTA

Secrétaire générale adjointe : Oumou BAGAYOKO

Secrétaire à la recherche : Mamadou T. KEÏTA

Secrétaire adjoint à la recherche : Fousseyni DIALLO

Secrétaire à l'organisation : Mohamed M. DIAKITE

Secrétaire adjointe à l'organisation : Assitan camara

Secrétaire à la formation : Oumar KASSAMBARA

Secrétaire adjoint à la formation : Adama KANTE

Secrétaire à la communication aux relations extérieures : José DABOU

Secrétaire adjoint à la communication aux relations extérieures : Sidiki TRAORE

Secrétaire à la correction et à la protection du droit d'Auteur : Boubacar DIARRA

Secrétaire adjoint à la correction et à la protection du droit d'Auteur : Aliou BAH

Trésorier : Fatogoma DAOU

Suivant récépissé n°0400/G-DB en date du 02 mai 2019, il a été créé une association dénommée : «Association Sportive An Kata Basketball Club», en abrégé (A.B.C).

But : Développer la pratique sportive mixte de qualité par la participation aux compétitions, etc.

Siège Social : Au Lycée Bouillagui FADIGA, Missira.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Kaba Issa KONE**Vice-président** : Karamoko N'DIAYE**Trésorière** : Aïssatou CAMARA**Secrétaire général**: Ibrahima KONE

Suivant récépissé n°0413/G-DB en date du 02 mai 2019, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de la Zone Triangulaire», en abrégé (A.D.Z.T).

But : Fortifier la solidarité, la fraternité et l'assistance mutuelle entre ses membres, etc.

Siège Social : Banconi-Djanguinébouguou, Rue 654, Porte 78

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Abdrahamane NOMOKO**Vice-président** : Adama Lassana DEMBELE**2ème Vice-président** : Django NOMOKO**Secrétaire administratif** : Sama Bakary DEMBELE**Secrétaire administratif adjoint** : Djibony Oulé NOMOKO**Secrétaire à l'information** : Mahamadou DEMBELE**Secrétaire à l'information adjoint** : Founé DEMBELE**Secrétaire à l'information 2ème adjoint** : El Hadji Baba NOMOKO**Secrétaire à l'organisation** : Sekoufaly DEMBELE**Secrétaire à l'organisation adjoint** : Samadiala DEMBELE**Secrétaire à l'organisation 2ème adjointe** : Bintou DEMBELE**Secrétaire aux sports et aux loisirs** : Djibril DEMBELE**Secrétaire aux sports et aux loisirs adjoint** : Sadio DIALLO**Secrétaire aux sports et aux loisirs 2ème adjoint** : Samakoun NOMOKO**Secrétaire aux arts et aux cultures** : Bakary NOMOKO**Secrétaire aux arts et aux cultures adjoint** : Bakary DEMBELE**Secrétaire aux arts et aux cultures 2ème adjoint** : Moussa NOMOKO**Secrétaire aux arts et aux cultures 3ème adjoint** : Issa DEMBELE**Secrétaire à l'intégration et aux relations extérieures** : Fadiala NOMOKO**Secrétaire à l'intégration et aux relations extérieures adjoint** : Baba DEMBELE**Secrétaire à la solidarité et à la santé publique** : Mory Makan NOMOKO**Secrétaire à la solidarité et à la santé publique adjointe** : Django NOMOKO**Secrétaire à la solidarité et à la santé publique 2ème adjoint** : Mady DEMBELE**Secrétaire à la solidarité et à la santé publique 3ème adjoint** : Bakary DEMBELE**Secrétaire chargé de la femme, de l'enfant et de famille** : Seydou KAMISSOKO**Secrétaire chargé de la femme, de l'enfant et de famille adjoint** : M'Bamissa Nanaba DEMBELE**Secrétaire aux conflits** : Mady NOMOKO**Secrétaire aux conflits adjoint** : Samakoun NOMOKO**Trésorier général** : Niarga DEMBELE**Trésorier général adjoint** : Balla NOMOKO**Trésorier général adjoint** : Daouda NOMOKO**Commissaire aux comptes** : Yacouba NOMOKO**Commissaire aux comptes** : Sambou KEÏTA

Suivant récépissé n°0402/G-DB en date du 02 mai 2019, il a été créé une association dénommée : «Association des Anciens Elèves de l'Ecole Mamadou KONATE de Bamako», en abrégé (A.A.E.E.M.K).

But : Etablir entre ses membres un centre commun de relations amicales et de venir en aide aux élèves de l'école Mamadou KONATE dignes d'intérêt, etc.

Siège Social : Hamdallaye ACI 2000, Rue 429, porte 47, Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Abdrahamane COULIBALY**Vice président** : Cheick Oumar TALL**Secrétaire général** : Moussa Daouda TRAORE**Secrétaire générale adjointe** : Mariam NIARE**Secrétaire administratif** : Kolado SINGARE**Secrétaire administratif adjoint** : Chaka OUATTARA**Trésorière générale** : Mariam SISSOKO**Trésorière générale adjointe** : Salimata SOUCKO**Secrétaire à l'organisation** : Seydou BAH**Secrétaire à l'organisation 1ère adjointe** : Salimata KEÏTA**Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint** : Amadou SISSOKO**Secrétaire à la mobilisation** : Sory Ibrahim LY**Secrétaire à la mobilisation 2ème adjointe** : Hawa TOURE**Secrétaire aux conflits** : Mody D. TRAORE**Secrétaire aux conflits 1ère adjointe** : Assitan BAH**Secrétaire aux conflits 2ème adjointe** : Lala TRAORE**Secrétaire aux activités sociales, culturelles et éducatives** : Kadiatou BAMIA**Secrétaire aux activités sociales, culturelles et éducatives** : Alima Lili FOMOU**Commissaire aux comptes** : Moustaph N'DIAYE**Commissaire aux comptes** : Assitan Bamiki TOURE**Commissaire aux comptes** : Niama SOUMOUNOU**Secrétaire chargé de la jeunesse** : Seydou Kalil TRAORE**Secrétaire chargé de la jeunesse** : Makan SISSOKO**Secrétaire à l'information** : Mamadou TIOKARY

Suivant **récépissé n°2019-159/P-CM** en date du 03 mai 2019, il a été créé une association dénommée : «Association Jantoyèrèla».

But : Instaurer la confiance entre les membres des associations des unions, coalition communales, coalitions locales et coalition régionale ; cultiver entre ses membres l'esprit de fraternité, de solidarité et d'entraide en vue d'améliorer leur condition de vie ; assurer la gestion intégrée des risques ; solliciter l'appui de tout projet de développement ; rechercher les voies et moyens pour la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de ses membres ; promouvoir les activités agro-sylvo-pastorales, les AGR à travers les réseaux GMJT des femmes ; restaurer l'environnement du delta-intérieur du Niger en état de dégradation ; assurer la protection des ressources naturelles et le reboisement ; vulgariser les bonnes pratiques de gestion durable de l'environnement ; protéger les points d'eau et la faune du delta-intérieur du Niger ; promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques ; promouvoir l'éco-tourisme ; assurer la bonne gouvernance dans la gestion intégrée des ressources naturelles ; promouvoir l'élaboration d'une convention locale pour la gestion intégrée des ressources naturelles dans le delta-intérieure du Niger et dans la région de Mopti ; lutter pour l'aménagement des terres agricoles dans le delta-intérieur du Niger en respectant l'environnement ; améliorer la résilience des populations des zones concernées face aux aléas climatiques.

Siège Social : Mopti.**LISTE DES MEMBRES DU BUREAU****Président** : Mama DJENEPO**Vice-président** : Souleymane TANGARA**Secrétaire administratif** : Amadou HAÏDARA**Secrétaire administrative adjointe** : Oumassa TIMBO**Trésorier général** : Garba TAPO**Trésorier général adjoint** : Dongui TRAORE**Secrétaire à l'organisation** : Mamadou SIDIBE**Secrétaire à l'information** : Inna Moudou TRAORE**Secrétaire aux affaires sociales** : Boubacar TRAORE**Secrétaire aux relations extérieures** : Boubacar NANDIO**Commissaire aux comptes** : Bayan TIMBO**Commissaires aux conflits** : Nah Almamy TRAORE

COMITE DE SURVEILLANCE**Président** : Soumana DJENEPO**Membres** :

- Nouhoum TRAORE
- Galo Mody KONTA

Suivant récépissé n°0425/G-DB en date du 06 mai 2019, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de la Commune Waténi», (sous-préfecture de Niéna, région de Sikasso), en abrégé (A.D.Co.Wa).

But : Participer au développement économique, social et culturel de la commune, etc.

Siège Social : Sabalibougou, Rue 226, porte 180, Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Aly DIABATE**Vice-président** : Yaya KONE**Secrétaire administratif** : Mamoutou FANE**Secrétaire au développement** : Boubacar Sidiki DIALLO**Secrétaire au développement 1er adjoint** : Drissa FANE**Secrétaire au développement 2ème adjoint** : Ousmane DIALLO**Secrétaire au développement 3ème adjoint** : Broulaye DIALLO**Secrétaire à l'organisation** : Fousséni DIALLO**Secrétaire à l'organisation 1er adjoint** : Lamine SAMAKE**Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint** : Fousseyni MARIKO**Secrétaire à l'organisation 3ème adjoint** : Mamadou TOGOLA**Trésorier** : Modibo SANGARE**Trésorier adjoint** : Youssouf TOGOLA**Secrétaire aux relations extérieures** : Adama KONE**Secrétaire aux relations extérieures 1er adjoint** : Bamé FANE**Secrétaire aux relations extérieures 2ème adjoint** : Siaka BALLO**Secrétaire à l'information et à la presse** : Oumar DIALLO**Secrétaire adjoint à l'information et à la presse** : Soumaïla TRAORE**Secrétaire aux sports** : Diakalia DIANE**Secrétaire à l'action sociale et à la promotion féminine** : Chata DIALLO**Secrétaire à l'action sociale et à la promotion féminine adjointe** : Bahawa DIALLO**Commissaire aux comptes** : Mamadou L. DIALLO**Commissaire adjoint aux comptes** : Daouda DIARRA**Commissaire aux conflits** : Adama KONE**Commissaire adjoint aux conflits** : Souleymane MARIKO

Suivant récépissé n°0424/G-DB en date du 06 mai 2019, il a été créé une association dénommée : «Use Your Talent International», en langue français signifie (Utilise ton Talent International), en abrégé (UYT International).

But : Acquérir la conscience et les comportements civiques, comme citoyen du monde, etc.

Siège Social : Bacodjicoroni, rue 703, porte 85.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Présidente** : Gabdo CISSE**Secrétaire général** : Idrissa CAMARA**Trésorière générale** : Aminata CAMARA**Secrétaire chargé des relations extérieures** : Koamivi Elon KOUNKE**Conseillère** : Fanta DJENEPO**Secrétaire chargée de l'organisation** : Oumou DEMBELE**Secrétaire chargé de l'information** : Danaya GOÏTA